

[ Commission Développement durable ]

## Faire « aller » la planète dans le bon sens !

« Le développement durable, c'est une démarche. Ce n'est pas un état des lieux. S'il y a une démarche constructive vers le développement durable, que ce soit de la part des États, des entreprises, des individus, la planète va dans le bon sens. » Georges Debane, président de la Commission Développement durable du CIAN depuis 2004, également directeur de Naxem Ingénierie, le souligne d'emblée : il n'y a pas de scoop en 2008 et il n'y a pas de vedettes. Il y a seulement un processus, relativement récent, qui se poursuit. Le protocole de Kyoto a été adopté en 1997 mais il n'est entré en vigueur qu'en 2005. Cependant 2008 est une année charnière pour les accords de Kyoto, car de là commence la phase II de

ces accords et les engagements pris par les États signataires. Cette relative jeunesse du processus explique la diversité des situations à travers le monde. La France a voulu se montrer exemplaire en la matière. Depuis 2002, les entreprises françaises cotées en Bourse ont l'obligation légale de publier, selon la loi sur la Nouvelle Réglementation Économique (NRE), un « reporting » environnemental et social bien défini. Volontairement, les entreprises ont dressé un état des lieux de leur responsabilité sociale d'entreprise (RSE) avec des référentiels internationaux, souligne M. Debane. Dans le cadre de ces rapports, il existe des différences notables. Les entreprises françaises et européennes font un reporting

beaucoup plus orienté sur les consommateurs et les clients alors que les entreprises américaines, par exemple, lui donnent un contenu beaucoup plus financier, à destination avant tout des actionnaires. « En matière de développement durable, personne n'est parfait : l'important c'est d'intégrer la démarche », poursuit le président de la Commission du CIAN.

**CHERCHER SA VOIE**

Toutefois, même si les entreprises françaises sont de plus en plus familières aux concepts de développement durable, elles cherchent encore bien souvent leur voie et sont à l'affût d'idées, de concepts et de procédures. D'où la mise en place des confé-

rences développement durable animées par Georges Debane au sein même des entreprises. Celles-ci, à ce jour, se retrouvent entre elles, pour échanger librement sur leurs approches et comparer leurs démarches respectives dans une but d'échanges de bonnes pratiques. Ainsi, le nombre d'entreprises du CIAN qui sont impliquées ces deux à quatre dernières années croît, chaque entreprise appliquant les principes du développement durable dans sa spécificité. En outre, une charte du développement durable a été approuvée en Assemblée Générale Extraordinaire et est rattachée aux statuts du CIAN. Depuis l'existence de la Commission et de ce concept, sept conférences ont été orga-

## [ Coup de projecteur : le marché du carbone en Afrique ]

*Le marché du carbone a connu des fluctuations : florissant en 2005 et 2006, puis baissant fortement en 2007, année qui marque la fin de la phase I des accords de Kyoto. À l'image des crus de vins, l'année 2008 est une année charnière où commence l'activation de la deuxième phase de Kyoto, la tonne de CO<sub>2</sub> variant aux alentours de 15 à 25 euros. Le marché est jeune, de nombreux acteurs s'y sont mis, y compris des banques. Par ailleurs, plusieurs initiatives ont vu le jour dans différents États américains et canadiens pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et créer*

*un futur marché du carbone qui à terme pourrait être plus volumineux que le marché actuel. Les industriels y attachent de l'importance car il génère des revenus annuels réguliers sur une longue durée et demande comparativement peu d'investissement au départ, donc un retour sur investissement très bénéfique. En effet, rappelons que ce n'est pas l'État mais l'entrepreneur qui bénéficie du transfert de technologie de la part de l'entreprise polluante, qui se voit allouer les crédits et qui pourra les monnayer sur le marché des crédits*

*carbone, dont le principal est à Londres. Les entreprises installées au Maroc et en Tunisie ont eu recours récemment à ce marché, comme l'Algérie en matière de réduction de torchères il y a plusieurs années déjà. En Afrique du Sud, une entreprise a changé son process avec une gazéification du charbon comme en Égypte, où une autre a modifié son process dans ses usines de production d'engrais à partir du nitrate. Peu de projets sont à signaler en Afrique subsaharienne, à l'exception du Niger qui a lancé un projet de plantation*

*d'eucalyptus pour absorber le CO<sub>2</sub>. D'autres projets sont en cours d'élaboration dans les pays africains : dans le cadre du processus de Kyoto, il faut un an ou deux pour faire approuver son projet. S'agissant du Bassin du Congo, deuxième poumon du monde après l'Amazonie, les réflexions se poursuivent. Selon M. Debane, il sera difficile de trouver un positionnement global et un consensus entre autant d'acteurs, pays et entreprises. Peut-être, avance l'expert, faut-il traiter le dossier pour une région incluant un ensemble de pays.*



nisées. « Celui qui a trouvé quelque chose de particulier à faire sur l'Afrique le communique aux autres qui, à leur tour, réagissent. C'est une table ronde. Les entreprises y trouvent leur compte et l'occasion de dialoguer entre elles, sur des problématiques plus spécifiques à l'Afrique et mieux ciblées que celles abordées lors des grandes conférences, au niveau planétaire. Ici, elles planchent très précisément sur l'Afrique. »

De l'ensemble des membres du CIAN, une vingtaine sont particulièrement impliquées dans le développement durable en Afrique. Si les projets se réalisent depuis quelques années, on constate ces douze derniers mois un engouement particulier pour le solaire et l'éolien en matière d'énergies durables. Ainsi, EDF a participé avec le Maroc dans le développement des capteurs solaires, et ce de telle manière que le projet peut être dupliqué dans d'autres pays. On constate également une implication plus grande des entreprises en faveur de la protection de l'environnement en Afrique ainsi que dans le domaine social, notamment la santé.

#### UN POSITIONNEMENT AFRICAIN INÉGAL

Côté africain, force est de constater que les États et les entreprises demeurent encore timides en la matière. Timides envers les investisseurs étrangers, notamment américains ou chinois, à qui l'on oppose rarement l'importance de leurs émissions de

### Les travaux de la Commission

En 2008, la Commission a poursuivi dans son modèle d'intervention :

- des réunions au sein des entreprises françaises,
- un contact régulier avec les responsables développement durable des entreprises membres du CIAN,
- une intervention au Centre de Développement des Energies Renouvelables au Maroc (CDER) sur l'électrification, vecteur du développement durable en Afrique,
- une conférence CIAN sur « la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) sur le continent africain », avec des interventions sur :
  - l'évolution du Reporting RSE, par George Debane ;
  - les actions sociétales menées en Afrique, par Total Exploration et Production ;
  - la préservation de l'environnement en Afrique, par Sogea-Satom de Vinci Construction,
- une intervention dans le colloque « Les arts africains nouveaux enjeux, nouveaux partenariats », organisé par Afric'artec et l'école ESC Rennes Business School sur les partenariats d'entreprises nord sud pour les énergies renouvelables et sur le mécénat d'entreprise.

En 2009, deux thèmes seront proposés aux entreprises :

- une conférence développement durable en début d'année sur les énergies renouvelables notamment l'éolien et les capteurs solaires, et la réduction du CO<sub>2</sub> au delà des énergies renouvelables ;
- une conférence sur les réductions des émanations de méthane des décharges publiques des grandes agglomérations africaines, qui sont considérées selon Kyoto comme participant au réchauffement planétaire et peuvent donc bénéficier des crédits de CO<sub>2</sub>.

gaz à effet de serre dans leur propre pays (25% chacun des émissions globales planétaires) pour monnayer ou négocier un projet. Par ailleurs, les mécanismes de développement propres sont souvent mal connus en Afrique et nombreux sont ceux qui découvrent avec surprise que les financements qu'on peut tirer du marché du carbone ne sont pas liés aux sources de financement multilatérales ou bilatérales. Les crédits carbone sont récurrents durant la vie du projet et l'entreprise en tire des recettes qui sont significatives.

Lorsque l'on regarde une carte de l'Afrique, on constate ces deux dernières années un relativement bon positionnement sur ce cré-

neau des énergies renouvelables de l'Afrique du Nord, à l'exception de la Libye, et de l'Afrique du Sud. Mais l'Afrique subsaharienne connaît des performances très modérées.

En terme de développement durable, des groupes comme Lafarge dans ses cimenteries, ou Total Exploration et Production ont été très présents sur ce segment. Accor et CFAO font beaucoup, par exemple, en terme social et environnemental à l'égard de leurs clients et de leur personnel. Les sociétés forestières françaises sont davantage dans la protection de l'environnement par le biais de la certification, et ont des collaborations avec des ONG.